

FICHES DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2024 / 2025

IDENTIFICATION DE L'APPI	RENTI FERMIER:
Nom:	
Prénom:	
Date de Naissance://	/
Lieu de naissance:	
Assurance:	
N° assurance: Allergies ou autres problèmes	de santé:
RENSEIGNEMENTS DES RESPO	ONSABLES LÉGAUX:
<u>Responsable I:</u>	<u>Responsable 2:</u>
Nom:	
	Prénom:
	Adresse:
M al	



AUTORISATIONS PARENTALES SAISON 2024 / 2025

Je n'autorise pas

<u>Majorisajioji de di oli a limade.</u>	<u>Autorisation</u>	de	droit	à	l'image:
------------------------------------------	---------------------	----	-------	---	----------

□ Jautorise

Dans	le	cadre	e de	ses	activ	iités,	Le	Club	Fermi	ier	Les	Jardins	de	Mart	line	peut
être	am	ené à	pre	ndre	des	photo	2S.	Ces p	rises	dе	vues	pourre	>n+	être	utili	isées
lors .	d'at	feliers	s 0u	pou	r tou	te au	ıtre	actio	on pro	mo	tionn	ielle.				

<u>Autorisation d</u>	e soins ou d'inter	vention d'	urgence:			
	1me/Mr		•		e mon ent	fant
lors des atelie	rs fermiers aux r	esponsab	les du C	lub Fermier.		
Jautorise le m	nédecin à pratique	r en cas c	l'urgence	e les soins ou i	une inter	vention
chirurgicale	nécessaires,	sur	la	personne	de	mon
enfant			1	né le		
En cas d'urgeno	ce, et dans la mes	ure où no	us ne se	erions pas joig	nable, no	us
autorisons les	responsables du	Club Ferr	nier, à p	rendre toutes	décisions	5

Je reconnais avoir pris co	nnaissance du règleme	nt intérieur.
Fait à	Le	Signature

nécessaires pour préserver la santé de mon enfant.



RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de pratiquer l'activité au club fermier, tout membre du club doit avoir :

- o Complété et retourné la fiche de renseignements
- o Pris connaissance du règlement intérieur du club
- · Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation au cycle

Article I: La tenue

La tenue doit être adaptée à la saison (k-way, bottes, chaussures fermées, casquette,...). Elle est à la charge de la famille.

Article 2: L'utilisation des Jardins

Chaque adhérent s'engage à respecter les locaux de la ferme, les jardins, le matériel mis à disposition.

Mais aussi les animaux de la ferme. En aucun cas, un adhérent ne pourra utiliser le matériel seul ou entrer dans un enclos sans l'accord d'un responsable du Club Fermier.

Article 3: Les droits et devoirs des parents

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter à leur enfant. Les parents doivent :

- Accompagner leur(s) enfant(s) sur les lieux. Avant de confier leur(s) enfant(s), ils s'assurent que l'encadrement est présent.
- Respecter les heures de début et de fin de séances. Il convient de reprendre leur(s) enfant(s) dès la fin de l'activité. Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher leurs enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.
- o Prévenir en cas d'absences ou de retard.
- Avoir complété la fiche de renseignements. Les parents s'engagent à signaler tout changement (adresse, téléphone,..).

Article 4: Annulation ou absences de séances

Même si nous faisons tout pour assurer la continuité des cours, il peut arriver que nous ayons un impératif. Dans le cas où aucun cours ne peut être proposé, un remboursement sera proposé pour la séance perdue.

Les cours de moins de 2 ou 3 enfants peuvent être annulés sur décision du club. Des créneaux de remplacement peuvent être proposés.

En dernier recours, le club vous proposera un remboursement si l'annulation du cours est de son fait.

Dans le cas, où l'absence au cour est de votre fait, le club ne remboursera pas la séance.

Article 5: Moyen de communication avec les familles

Pour nous contacter, les familles peuvent s'adresser à Coralie via le mail coralielesjardinsdemartine@gmail.com ou au 06.67.43.04.73.

De notre côté, l'email est notre outil principal de communication avec les familles. Avant de vous inscrire, nous vous demandons de bien vouloir renseigner une adresse mail et un téléphone que vous utilisez régulièrement. Nous l'utiliserons pour transmettre des informations sur le Club Fermier et les activités des Jardins de Martine.

Article 6: Cotisation et mode de paiement

<u>Le paiement de la cotisation annuelle est obligatoire dès l'inscription. Tout adhérent n'étant pas à jour du paiement du cycle ne pourra participer à celui-ci.</u>

Une cotisation et un forfait de cycle n'est valable que pour une seule et même personne et ne peut-être partagée par des personnes différentes (frères, sœurs,...).

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques, espèces.





Adhésion annuelle: 95 euros

L'adhésion annuelle au Club Fermier permet aux enfants de participer à l'ensemble des cycles proposés par le club, en donnant droit à la dotation du Club Fermier.

Les cycles :

Les inscriptions aux différents cycles se feront, au choix, selon les créneaux suivants (un par semaine) :

- Mercredi : 9h30 11h pour les plus de 4 ans (sous réserve d'un nombre minimum d'enfants)
- Samedi : 9h30 11h pour les plus de 4 ans
- Samedi : 11h00 12h00 pour les 3 4 ans
- et devront être accompagnées du règlement forfaitaire global correspondant avant le début de chaque cycle.

(!) L'adhésion au Club Fermier ouvre également droit à une remise de 10% sur les diverses activités et ateliers pour enfants des Jardins de Martine tels que : anniversaires, pass fermier, ateliers à thèmes ou créatifs ...

Cycle I : Découverte de la Ferme Du 25/09/2024 au 19/10/2024

(4 séances : S2 €) pour les 4 - Il ans

(4 séances : 44 €) pour les 3 - 4 ans

Cycle 2 : La vie à la ferme Du 6/11/2024 au 21/12/2024

(6 séances : 78 €) pour les 4 - 11 ans

(6 séances : 66 €) pour les 3 - 4 ans

Cycle 3 : Un hiver à la ferme Du 8/01/2025 au 15/02/2025

(6 séances : 78 €) pour les 4 - 11 ans

(6 séances : 66 €) pour les 3 - 4 ans

Cycle 4 : La ferme au fil des saisons Du 11/03/2025 au 11/04/2025

(S séances : 65 \leq) pour les 4 – II ans

(5 séances : 55 €) pour les 3 - 4 ans

Cycle 5 : Transformer les produits de la ferme Du 7/05/2025 au 14/06/2025

(5 séances : 65 €) pour les 4 - 11 ans

(5 séances : 55 €) pour les 3 - 4 ans

Engagement par cycle = au tarif de chaque cycle + adhésion annuelle

Engagement à l'année = -10% sur le montant total (5 cycles + adhésion annuelle)

(paiement en deux fois possible)

Inscription du 2ème enfant sur une fratrie = 5% supplémentaires pour celui-ci

Pour plus de renseignements, contactez Coralie au 06.67.43.04.73

ASSO. LES JARDINS DE MARTINE EN FRANC 81370 SAINT-SULPICE

En Partenariat avec



